

L'UCSA-CGT a fait une déclaration sur le rapport de la Cour des Comptes sur la situation de France TV Le CSE en bref

Un rapport qui cite Mayotte 1^{ère} comme l'un des mauvais élèves qui emploie des salariés 4h par jour. Les élus de l'UCSA-CGT dénoncent une analyse totalement déconnectée des réalités ultramarines, notamment à Mayotte, où les conditions de travail sont particulièrement difficiles : manque de moyens humains, un personnel obligé de se démultiplier pour combler les trous, des équipements détériorés et surtout le contexte social tendu.

Ils regrettent de voir que l'audit de 2023, demandé par les syndicats en raison d'un fort mal-être et d'un absentéisme élevé, a été fait à charge et qu'il est aujourd'hui utilisé contre les salariés. Au risque de justifier des coupes budgétaires.

Pour ces raisons, les élus demandent la publication d'un droit de réponse, l'accès à l'audit et une prise en compte des réalités humaines dans les prochaines décisions nous concernant.

Absentéisme 2025

Aucune amélioration par rapport aux années passées. Les élus expliquent la situation par le vieillissement des effectifs (moyenne d'âge de 55 ans), les problèmes de santé et l'accès limité aux soins sur l'île. Ils soulignent que les plus jeunes affichent un taux d'absence comparable à la moyenne nationale.

Cellule de planification

La direction envisage la création d'une cellule de planification rattachée directement au directeur et non plus au chef de centre. Ses missions seraient d'améliorer la répartition du travail, d'anticiper les besoins liés aux reportages, élections et événements spéciaux, pour prévenir les conflits de planning.

Mais le projet ne prévoit que deux postes : un organisateur d'activités et un chef de fabrication. Cette configuration est jugée insuffisante pour gérer plus de 100 salariés permanents et CDD. Une cellule similaire dans une station mobilise cinq personnes. Les élus demandent l'affectation de moyens humains supplémentaires et un suivi avant validation.

Organigramme de Mayotte La 1ère

L'organigramme actualisé de Mayotte La 1ère a été présenté. Certains intitulés de postes sont jugés imprécis ou inadaptés, manque de clarté sur les responsabilités au sein de certains services.

Les élus demandent la présentation d'un organigramme plus réaliste, lisible et représentatif des postes réellement occupés. Une version corrigée devra être présentée lors du prochain CSE.

Prochains recrutements

- Un rédacteur reporter
- Un rédacteur en chef
- Un responsable d'édition
- Un CCD chargé d'édition numérique : 17 candidats ont répondu à l'appel à candidatures externe.

Les élus s'inquiètent de voir que la majorité des recrutements récents concernent des reporters, pas de Journaliste Reporter d'Images (JRI), ce qui implique une polyvalence excessive des reporters à la prise de vue.

Changements au CSE

- Hassadi RAZAFITSEHENO a été désigné comme représentant titulaire au CSE central.
- Un(e) secrétaire adjoint(e) devra être élu(e) à la suite d'une démission.

Action en justice concernant l'accord collectif

En juillet 2025, la direction nationale a dénoncé unilatéralement l'accord collectif d'entreprise. Cette décision aura des impacts significatifs sur les conditions de travail des salariés.

Le CSE vient de donner mandat au CSEC afin de mener une action en justice pour défendre les droits des salariés.

Mise en place de la carte déjeuner

Toujours pas de réponse de la direction. Les élus décident donc d'aborder ce point à toutes les prochaines réunions du CSE jusqu'à ce que le sujet soit débloqué.

Mamoudzou, le 1er octobre 2025